



Extrait du SNES Dijon

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5538>

En marche sur l'eau bénite

- SNES académique de Dijon - S3 - Actualité du métier - Communiqués SNES-FSU -



Date de mise en ligne : jeudi 12 avril 2018

SNES Dijon

En marche ...sur l'eau bénite

En déclarant devant la Conférence des évêques vouloir « réparer le lien abîmé entre l'Église et l'État » le président de la République porte une attaque frontale aux principes fondamentaux de la laïcité. La loi de séparation de 1905 pour laquelle « la République ne reconnaît ... aucun culte » serait-elle devenue de la poudre de perlimpinpin ?

Le déplacement, devant cette conférence, du Président, premier garant de ce principe de séparation, posait déjà, en lui-même, question. Mais que cherche E. Macron quand il parle d'un « lien » que la loi récuse ?

Il s'agit bien d'une démarche politique qui lève le voile sur ce que le candidat qualifiait de « laïcité apaisée » et à propos de laquelle le nouveau chanoine du Latran affirme aujourd'hui qu'elle « n'a certainement pas pour fonction de nier le spirituel au nom du temporel, ni de déraciner de nos sociétés la part sacrée qui nourrit tant de nos concitoyens. ».

Au delà des gages qu'il a sans doute voulu donner à son auditoire alors que va s'ouvrir le débat parlementaire sur la bioéthique, le président donne sa vision de la société laïque dans laquelle État et Églises sont placés sur le même plan, appelant les catholiques, que « les politiques ont profondément méconnus », à réinvestir la « scène politique, nationale comme européenne ». Il entretient aussi largement la confusion entre croyants et Église.

Si l'État a des devoirs par rapports aux premiers, il n'en a aucun par rapport à la seconde. Et les citoyens ont tous les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'ils soient catholiques ou non. Il n'en est pas qui auraient une dignité supérieure aux autres au nom de la supériorité supposée de leur spiritualité, de leur engagement ou de leur antériorité historique.

Il serait erroné de ne voir dans ce discours qu'une provocation ou une accumulation de manquements grossiers au principe de Laïcité. Emmanuel Macron, ici comme dans d'autres domaines, attaque ce qui fonde la République.

Le SNES-FSU demande solennellement le retrait de ces textes de l'ordre du jour du Conseil supérieur de l'Éducation du 21 mars et l'ouverture de concertations pour une remise à plat totale du projet de réforme.